

2026/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2026/045

Du mercredi 11 mars 2026

Fixant les modalités de règlement d'un contrat de maintenance et d'hébergement avec la société Dicsit Informatique

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le précédent contrat arrive à son terme et qu'il convient de le renouveler,

VU le renouvellement du contrat de maintenance et d'hébergement pour cinq accès simultanés, présenté par la société DICSIT INFORMATIQUE,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la signature de cette proposition,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : **DE SIGNER** le contrat avec la Société DICSIT INFORMATIQUE dont le siège social se situe 5 allée Saint Cloud, 54600 VILLERS-LES-NANCY, en vue d'assurer l'hébergement et la maintenance du logiciel Domilink Clic.

ARTICLE 2 : Le présent contrat s'applique à compter du 1^{er} janvier 2026 et ce, pour une durée de trois ans.

ARTICLE 3 : Le montant de la redevance annuelle 1 415,88 € TTC, sera prélevé sur le budget de l'exercice en cours, imputation 0.020.6156.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 11 mars 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 23 MARS 2026

Publié le : 23 MARS 2026

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr



2026/

